



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Florence PIGNIER, Jacques ROBIN.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN

Secrétaire de séance : Madame Charlotte LAFOURCADE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	25
Présents	:	20	Contre	:	/
Votants	:	25	Abstention	:	/

4.1. REVALORISATION DES SALAIRES DES AGENTS PUBLICS DE LA PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DU BONUS ATTRACTIVITE

Madame le Maire,

INFORME qu'afin d'encourager les employeurs publics et privés à revaloriser les salaires des professionnels du secteur de la petite enfance, l'État a annoncé de nouveaux financements pour soutenir la revalorisation des salaires des professionnels de crèches, dans un contexte de pénurie des métiers de la petite enfance.

AJOUTE que pour soutenir cette mesure, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a indiqué, par communiqué, cofinancer cette mesure via le dispositif « bonus attractivité » et en a expliqué les modalités dans une circulaire et une foire aux questions dédiées en mai 2024.

PRECISE que cette mesure, applicable au secteur public, n'est pas systématique et justifie le respect d'une certaine procédure afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge partielle du coût de cette revalorisation.

DIT que le dispositif « bonus attractivité » implique une prise en charge par la CNAF de 475 € par place et par an. Elle est assujettie d'une revalorisation de 100 euros net mensuel par agent.

MENTIONNE que sont concernés par la revalorisation l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction, qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la prestation de service unique (PSU) et gérés par une collectivité territoriale ou un établissement public local. La revalorisation doit être pérenne et s'appliquer aux agents en poste ou recrutés postérieurement à la mise en place du dispositif.

.../...

INDIQUE que la revalorisation doit résulter d'une mesure portant sur l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité,

PROPOSE ainsi à l'assemblée d'instituer la revalorisation dans les conditions ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment L. 712-1 et L. 714-4 à L. 714-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article D. 423-9,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire n° C 2024-096 du 9 mai 2024 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération DEL_2017_093 du Conseil municipal en date du 27 octobre 2017 instaurant le RIFSEEP,

Vu le tableau des emplois de la commune et de l'EAJE,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 5 décembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2025, la revalorisation des agents publics de la petite enfance conformément à la circulaire de la CNAF.

ACCORDE la revalorisation par l'intermédiaire du RIFSEEP pour les fonctionnaires et les agents publics contractuels qui sont éligibles.

INDIQUE que dans ce cadre, les agents des cadres d'emplois suivants seront augmentés de 100 € net mensuels par un arrêté individuel :

- Agents sociaux territoriaux
- Auxiliaires de puériculture territoriaux
- Puéricultrices territoriales.

PRECISE que la délibération DEL_2017_093 en date du 27 octobre 2017 concernant le RIFSEEP sera complétée en conséquence.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 09/12/2024

Publié, Affiché ou notifié le : 10/12/2024

Le Maire - Catherine BASTARD



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 6 décembre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Charlotte LAFOURCADE

